



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

100% Surveillants

Centre de Détention de
CHATEAUDUN



BONNE REACTION !

Le 11 avril dernier, un Surveillant a évité le pire grâce à son professionnalisme...

Vers 18h30, un détenu du bâtiment A a refusé de réintégrer sa cellule prétextant vouloir prendre sa douche. Suite à l'appel d'une Surveillante sur l'appareil de communication « MOTOROLA », des renforts de ce même bâtiment sont arrivés rapidement.

Après de multiples injonctions, le détenu n'a pas bougé et pire il a déclaré : « **je m'en bats les couilles, montez-moi au quartier, je ne rentre pas !** ». Toujours en invitant le détenu à réintégrer sa cellule qui ne réagissait toujours pas aux différentes injonctions, les surveillants ont décidé de le réintégrer avec l'usage de la force bien évidemment adaptée à la situation. C'est alors que le détenu a saisi un surveillant par le col en le tirant dans sa cellule. L'alarme a donc été déclenchée.

Sentant son intégrité physique en danger, le surveillant a stoppé l'action de son agresseur une première fois puis une seconde fois lorsque le détenu est revenu à la charge. En sortant de la cellule, les Surveillants ont pu fermer la porte de celle-ci.

Le S.P.S. félicite les Surveillants pour leur professionnalisme et a déjà conseillé au collègue agressé de déposer plainte à l'encontre de son agresseur.

CARTON ROUGE !

Le gradé PCI a été avisé de l'agression et c'est un « OK » qu'on eut le droit les Surveillants ! Celui-ci ne se déplacera pas pour prendre des nouvelles des agents ni même pour les épauler (Blessé, débriefing...). Mieux, il ne prendra même pas l'initiative de placer le détenu au Quartier Disciplinaire. Il s'agit tout de même d'un refus de réintégrer et d'obtempérer avec usage de la force nécessaire suivi d'une agression! No comment !



Le SPS, toujours aussi disponible pour défendre l'intégrité physique et morale des surveillants, se tient à disposition de notre collègue afin de poursuivre son agresseur sur le plan juridique et de bénéficier aussi de la protection statutaire.

Le bureau local, le 16 avril 2021.